

REGLEMENT :



**OBLIGATIONS POUR LA
SECURISATION**

- La brocante vide-grenier est ouverte en conformité avec les circulaires et les décrets en application au jour de la manifestation.
- Les réservations sont soumises à la remise des imprimés entièrement renseignés et accompagnés des règlements correspondants
- Les exposants devront s'installer entre 6h et 8h

**AUCUN VEHICULE NE SERA TOLERE SUR LA BROCANTE
APRES 8H**

Passé ce délai, aucune entrée avec véhicule ne sera autorisée. L'installation ne pourra se faire qu'à pied.

DES PARKINGS SONT PREVUS POUR LES EXPOSANTS

- A la fin de la journée, les emplacements devront être rendus PROPRES, des sacs poubelles seront distribués à cet effet.
- **Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 17h30.** Le cas échéant, l'exposant devra débarrasser son stand à pied.
- Le stationnement est réglementé par arrêté municipal.
- La commune et les organisateurs déclinent toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants.
- Les visiteurs et propriétaires déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer.
- Tout contrevenant aux présentes dispositions et réglementations sera refoulé.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE LE JOUR DE LA
BROCANTE**